



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ n° 2025-CAB-ARS-1468  
portant réquisition d'officines de pharmacie  
pour assurer un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres  
produits de santé sur le département de Seine-et-Marne**

**Le Préfet de Seine-et-Marne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L.5125-1-1 A 3° ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 4° ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets ;
- VU le courrier en date du 10 septembre 2025 de l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'officine de Seine-et-Marne adressé à la Directrice de la Délégation départementale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, annonçant son préavis de grève avec fermeture totale des pharmacies d'officine pour la journée du 18 septembre 2025 ;
- CONSIDERANT que l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'officine de Seine-et-Marne (USPO) incite ses membres à une journée de fermeture nationale le 18 septembre 2025 ;
- CONSIDERANT que les pharmaciens d'officine participent à la mission de service public de la permanence des soins ;
- CONSIDERANT que le défaut d'ouverture des officines de pharmacie pendant les jours et heures d'ouverture généralement pratiqués est de nature à créer un risque pour la santé publique et à compromettre la permanence des soins dans le département ;
- CONSIDERANT que les moyens dont dispose le Préfet ne permettent pas d'assurer la santé publique dans le département pour la journée du 18 septembre 2025 ;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans ces conditions d'organiser un service minimum d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé dans le département de Seine-et-Marne pour la journée du 18 septembre 2025 afin de garantir la santé publique et la permanence des soins ;
- SUR proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France.

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont réquisitionnées pour assurer un service minimum d'approvisionnement ambulatoire en médicaments et autres produits de santé, les pharmacies du département mentionnées en annexes du présent arrêté pour la journée du 18 septembre 2025 de 8h00 (heure de fin du service d'urgence) à 20 heures (heure de début du service d'urgence).

ARTICLE 2 : Les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté selon les modalités définies en annexe. Ils sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé et de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

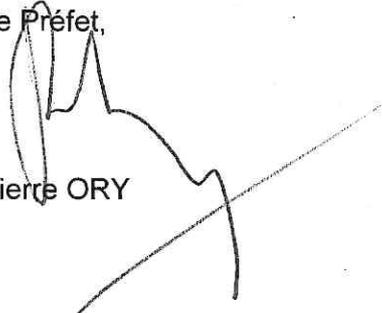
ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne, le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale et le Directeur général de l'Agence régionale de santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La présente réquisition sera notifiée aux pharmacies concernées.

A Melun, le 17/09/2025

Le Préfet,

Pierre ORY



## Annexe : Liste des pharmacies d'officine de Seine-et-Marne réquisitionnées pour la journée du 18 septembre 2025 de 8h00 à 20h00

Date	Nom de la pharmacie - Libellé pour les gardes	Nom de la pharmacie - Grand public	Adresse	Code postal	Ville	Secteur de garde
18/09/2025	MALAC	PHARMACIE DE CHESSY	22 BIS R DU GENERAL DE GAULLE	77700	CHESSY	COULOMMIERS
18/09/2025	TESTE-TATON	PHARMACIE DU MARCHÉ	21 R DE LA PAROISSE	77300	FONTAINEBLEAU	SUD-SEINE ET MARNE
18/09/2025	CILLA	PHARMACIE CILLA	PL PAUL DESPHEUPON	77176	SAVIGNY LE TEMPLE	MELUN ENVIRONS
18/09/2025	LAPORTE	PHARMACIE LAPORTE	36 AV DE LA RESISTANCE	77500	CHELLES	TORCY
18/09/2025	PISTRE	PHARMACIE DU SOLEIL	95 R JEAN JAURES & AVENUE DU 8 MAI	77270	VILLEPARISIS	MEAUX
18/09/2025	THOMASSET / CABLAN	PHARMACIE DU MARCHÉ	27 R DU COMMANDANT BERGE	77100	MEAUX	MEAUX
18/09/2025	NJOMOU	PHARMACIE NJOMOU	18 R SAINT AMBROISE	77000	MELUN	MELUN ENVIRONS
18/09/2025	NONAT	PHARMACIE DE LA FRIPPERIE	14 R DE LA FRIPERIE	77160	PROVINS	NANGIS-PROVINS
18/09/2025	NGUYEN	PHARMACIE NGUYEN CIAL SUPER U	C.C. GECKO - 2 RUE DE LA CANARDERIE	77680	ROISSY EN BRIE	PONTAULT-COMBAULT
18/09/2025	MILLOT	PHARMACIE DAMPMARTOISE	38 RUE DU CHEMIN DE FER	77400	DAMPMART	TORCY
18/09/2025	PETREMANN	PHARMACIE DES PELLETIERS	10 R DES PELLETIERS	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE	COULOMMIERS
18/09/2025	PICCOLO	PHARMACIE DES ARCHES	13 R DE L'AVENIR	77650	LONGUEVILLE	NANGIS-PROVINS
18/09/2025	PLANELLS	PHARMACIE D'HERICY	11 R ETIENNE DINET	77850	HERICY	SUD-SEINE ET MARNE
18/09/2025	LE PALEC	PHARMACIE CENTRALE DE CLAYE	60 RUE JEAN JAURES	77410	CLAYE SOUILLY	MEAUX